



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale : « DIMAH BUSINESS » SARL
Siège social : DJIBOUTI
Représentant : Me ABDOURAZAK MOHAMED ALI
Adresse : Plateau de marabout, Heron, Immeuble Gadileh - DJIBOUTI
Date & Heure de la modification : 04/02/2025 à 09H35
N° d'immatriculation au registre analytique : 12983/B/SARL
Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF
Objet de la modification : CHANGEMENT DE LA GERANCE
Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société « DIMAH BUSINESS » SARL en date du 19/11/2024, déposé et authentifié Me ABDOURAZAK MOHAMED ALI, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

❖ **CHANGEMENT DE LA GERANCE**

Monsieur NABAY YIMAN ALI est nommé en qualité de nouveau gérant de la société « DIMAH BUSINESS » SARL pour une durée indéterminée.

Dénomination sociale : « BOSSALI » SARL

Siège social : DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 04/02/2025 à 10H00

N° d'immatriculation au registre analytique : 22649/B/SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CESSION DE PARTS SOCIALES/ /CHANGEMENT DU GERANT /CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE

Le capital de la société est fixé à la somme de **20.000 FDJ** (vingt- mille Francs Djibouti) divisée en **2 parts** de **10.000FDJ** (dix-mille Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- M.MOHAMED HOUMED MOHAMED	1 part soit 10.000 FDJ
- M.OMAR MOHAMED OMAR	1 part soit 10.000 FDJ
TOTAL	2 parts soit 20.000 FDJ

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale de la société « BOSSALI » SARL en date du 28/01/2025, il a été décidé de procéder aux modifications suivantes :

I. CESSION DE PARTS SOCIALES

Monsieur MOHAMED HOUMED MOHAMED cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droits, à Monsieur OMAR MOHAMED OMAR qui accepte, l'unique part de **10.000 FDJ** (dix mille Francs Djibouti) qu'il détient dans le capital de la société « BOSSALI » SARL.

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de **10.000FDJ** (dix mille Francs Djibouti).

Conséquences sur la répartition des apports et du capital :

- M. OMAR MOHAMED OMAR	2 parts soit 20.000 FDJ
------------------------------	-------------------------

II. CHANGEMENT DU GERANT

Monsieur HAMZA IDLEH HASSAN est nommé en qualité de nouveau gérant de la société « BOSSALI » SARL en remplacement de Monsieur MOHAMED HOUMED MOHAMED pour une durée indéterminée.

III. CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE

- Au lieu de : « BOSSALI » SARL
- Il faut lire : « GENIUS LOCI » SARL